

**FORMULE 10**

*(Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes, L.N.-B. 2022, ch. 35, par. 66(1))*

Numéro du dossier de la Cour : .....

COUR DU BANC DU ROI DU NOUVEAU-BRUNSWICK

DIVISION DE LA FAMILLE

CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE .....

ENTRE :

Le ministre du Développement social  
Demandeur

- et -

Intimé(s)

**ORDONNANCE D’INTERVENTION PROTECTRICE**

Nom de l’enfant ou du jeune : .....

Date de naissance : .....

Nom de l’enfant ou du jeune : .....

Date de naissance : .....

Nom de l’enfant ou du jeune : .....

Date de naissance : .....

Dans l’affaire d’une demande du ministre du Développement social présentée en vertu du paragraphe 66(1) de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*;

AYANT ENTENDU la preuve relative à la demande susmentionnée;

AYANT ENTENDU les observations au nom des parties;

ÉTANT CONVAINCU que (*nom au complet*) .....,  
domicilié au (*adresse*) .....,  
constitue une source de danger pour le bien-être du ou des enfants ou jeunes susnommés et qu’il serait dans leur intérêt supérieur qu’une ordonnance d’intervention protectrice soit rendue;

ET ATTENDU QUE J’AI STATUÉ sur les responsabilités de la personne assujettie à la présente ordonnance à l’égard de ses personnes à charge, selon la définition que donne de ce terme la *Loi sur le droit de la famille*;

J’ORDONNE que pour (*préciser une période de temps*) .....,  
(*nom au complet*) .....

- a) cesse de résider dans les locaux où résident le ou les enfants ou jeunes susnommés;

b) s'abstienne de communiquer ou de prendre contact avec eux, sauf si le ministre l'autorise, sous réserve des conditions et à la fréquence déterminées à sa seule discrétion;

c) (*autres directives*) : .....

J'ORDONNE ÉGALEMENT que (*précisions relatives à l'ordonnance alimentaire et, si aucune ordonnance n'est rendue, une déclaration à ce sujet*) :

.....  
.....  
.....

FAIT à ....., le ..... 20.....

.....  
Juge à la Cour du Banc du Roi du  
Nouveau-Brunswick, Division de la famille